

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Janvier 2026

Délibération n°20260129_11

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 36

Suppléants : 2

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 48**

- dont « pour » : 48

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : HABITAT : attribution d'une aide aux travaux dans le cadre de l'OPAH

Le jeudi 29 Janvier 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/01/2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Villejésus à AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – CAMY Bruno – RADOUX Loïc – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – HENTRY Jimmy – Arrivée de CHABAUTY James (avec pouvoir).

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V

4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Ch

5-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

6-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

7-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick

8-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

9-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Ph

10-ROULAUD Jean-Jacques pouvoir à CHABAUTY J

Absents/excusés : GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - BOUYSSSET Céline – LIOT Gérard – GUYON Jean-Guy
FLAUD Yves – POTEL Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – LASBUGUES Elisabeth - CECCHIN
Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - LAVERGNE
Didier - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien – VERGNAUD David – BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-
SANTOS Manuela – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : HABITAT : attribution d'une aide aux travaux dans le cadre de l'OPAH

Vu les statuts de la communauté de communes Cœur de Charente définissant ses compétences en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la convention Petite Ville de Demain, valant ORT signée avec le Préfet de la Charente, le Directeur Départemental des Territoires de la Charente, les communes d'Aigre, Mansle-les-Fontaines, La Boixe et Saint-Amant-de-Boixe, convention co-signée le 07/07/2022 ;

Vu le projet de territoire inscrit dans le PLUi Cœur de Charente et notamment l'axe 2 relatif à l'enjeu de répondre aux besoins de tous les habitants ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Cœur de Charente en date du 30/05/2024 décidant de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de Cœur de Charente ;

Vu la convention de partenariat de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Cœur de Charente pour la période 2024-2027, convention co-signée le 21/11/2024 par le Préfet de la Charente, le Directeur Départemental des Territoires de la Charente pour la délégation de l'Anah de Charente, la Communauté de communes Cœur de Charente et les communes d'Aigre, Mansle-les-Fontaines, La Boixe et Saint-Amant-de-Boixe;

Vu les actions inscrites au PCAET Cœur de Charente approuvé le 20/03/2025, et notamment l'axe 1 qui prévoit de développer un parc bâti respectueux de l'environnement économe en énergie ;

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales et de la mobilité rappelle que la Communauté de communes Cœur de Charente a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions aux travaux pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via l'OPAH Cœur de Charente et le programme Petites Villes de Demain.

Considérant les dossiers déposés et validés par l'ANAH, et que les travaux prévus par le propriétaire respectent les critères d'attribution des aides de la Communauté de communes Cœur de Charente prévus dans le cadre de l'OPAH, il est proposé d'attribuer une aide aux travaux au bénéfice du propriétaire privé selon les modalités suivantes :

Nom	PO/PB*	Commune	Type d'aide attribuée	Date de la commission d'attribution	Montant prévisionnel des travaux	Montant attribué par la CDC
SYLVESTRE Daniel	PO	Mouton	Travaux lourds sur logement dégradé	12/01/2026	66 468 €	4 000 €

*PB : propriétaire bailleur – PO : propriétaire occupant

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'octroi de l'aide aux travaux précitée au profit du propriétaire précité, sous réserve de la bonne réalisation de ses engagements ;
- **D'INSCRIRE** les crédits en découlant au titre des budgets primitifs 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

